

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	1
Article 1. Identification du Vendeur.....	2
Article 2. Définitions applicables	2
Article 3. Objet.....	3
Article 4. Acceptation des Conditions générales de vente	3
Article 5. Modification des Conditions générales de vente	3
Article 6. Clause de parfaite information	4
Article 7. Offre de Produits proposés.....	4
Article 8. Commandes.....	4
Article 9. Distribution et revente des Produits.....	5
Article 10. Livraison	5
Article 11. Réserve de propriété	5
Article 12. Propriété intellectuelle.....	6
Article 13. Prix	6
Article 14. Paiement	6
Article 15. Résiliation et inexécution contractuelle du Vendeur	7
Article 16. Rétractation	7
Article 17. Garantie	8
Article 18. Responsabilité.....	9
Article 19. Conditions d'utilisation des équipements techniques.....	9
Article 20. Force majeure	10
Article 21. Traitements de données à caractère personnel	10
Article 22. Confidentialité	11
Article 23. Généralités.....	12
Article 24. Droit applicable et compétence.....	12

Article 1. Identification du Vendeur

- 1.1. Nom commercial : BOlights
- 1.2. Nom ou dénomination sociale : Bo Company
- 1.3. Siège social : Rue de Courcelles (PAC) 14, 6230 PONT-A-CELLES
- 1.4. Coordonnées de contact :
 - 1.4.1. GSM : +32 495 74 64 90
 - 1.4.2. E-mail : info@boreptiles.com
- 1.5. Numéro d'entreprise : n° 1 022 778 985
- 1.6. Numéro de TVA : BE1022778985

Article 2. Définitions applicables

- 2.1. Pour l'application des présentes Conditions générales de vente, les termes suivants s'entendent comme suit :
 - 2.1.1. « **Acheteur** » : La personne physique ou morale qui conclut un contrat de vente avec le Vendeur portant sur l'un de ses Produits. Cette personne peut être un Consommateur ou une Entreprise.
 - 2.1.2. « **Catalogue** » : l'ensemble des Produits commercialisés par le Vendeur. Les spécifications détaillées de chaque produit, notamment leurs caractéristiques techniques, sont disponibles sur demande ou sur le site web <https://www.bolights.com/>.
 - 2.1.3. « **Convention** » : La Convention conclue entre le Vendeur et l'Acheteur, comprenant les présentes Conditions générales de vente.
 - 2.1.4. « **Consommateur** » : La personne physique, qui agit à des fins non professionnelles conformément à l'article l.1, 2° du Code de droit économique.
 - 2.1.5. « **Domage indirect** » : Les Dommages indirects sont les conséquences directes des dommages directs et comprennent notamment, sans que cette liste ne soit limitative, tout préjudice financier ou commercial, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning de projets ou de l'activité, perte de données et ses conséquences...
 - 2.1.6. « **Entreprise** » : La personne physique ou morale qui poursuit, de manière durable, un but économique, conformément à l'article l.8, 39° du Code de droit économique ;
 - 2.1.7. « **Force majeure** » : Outre les circonstances habituellement retenues par la doctrine et les tribunaux, les cas suivants sont notamment considérés comme « force majeure » : les modifications législatives et réglementaires, les incendies, les tempêtes, les inondations, les grèves totales ou Partielles notamment des services postaux et moyens de transport

et/ou communications, les lockdown, les épidémies, les catastrophes naturelles, les actes terroristes, les guerres, les surtensions et chocs électriques, les chocs électromagnétiques, les orages, le rayonnement issu des éruptions solaires, les pannes des systèmes de refroidissement et des matériels informatiques, les blocages et ralentissements des réseaux de communications électroniques, de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité, les virus et piratages informatiques, et plus généralement tout fait imprévisible pour les Parties.

2.1.8. « **Partie** » : Indifféremment, une des Parties aux présentes Conditions générales de vente.

2.1.9. « **Produits** » : les Produits commercialisés par le Vendeur se retrouvant dans le Catalogue, notamment de type équipements et accessoires d'éclairage LED pour reptiles (Rampes LED d'éclairage et des rampes LED UVB).

2.1.10. « **Vendeur** » : BO COMPANY, mieux identifiée sous l'article 1 des présentes Conditions générales de vente.

2.1.11. « **Vice apparent** » : Le vice qu'une vérification normale de la part de l'Acheteur aurait dû lui permettre de constater.

2.2. Sauf précision contraire, les pluriels englobent les singuliers et réciproquement.

2.3. Les termes qui ne sont pas définis sont entendus dans leur sens commun.

2.4. Sauf précision contraire, les énumérations figurant dans les présentes Conditions générales de vente ne sont jamais limitatives.

Article 3. Objet

3.1. Les présentes Conditions générales de vente, proposées par le Vendeur, visent à encadrer la vente de Produits du Vendeur à l'Acheteur.

Article 4. Acceptation des Conditions générales de vente

4.1. En passant commande d'un Produit auprès du Vendeur, l'Acheteur accepte sans réserve les présentes Conditions générales dont il a pu prendre connaissance préalablement.

4.2. Les présentes Conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite du Vendeur, toutes les conditions générales et/ou particulières d'achat de l'Acheteur. Aucune dérogation aux présentes Conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite du Vendeur.

4.3. La passation d'une commande implique également que l'Acheteur a pu prendre connaissance de la Politique de protection des données.

Article 5. Modification des Conditions générales de vente

- 5.1. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses Conditions générales de vente à tout moment sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la commande de l'Acheteur.

Article 6. Clause de parfaite information

- 6.1. L'Acheteur reconnaît avoir reçu toutes les informations utiles concernant les Produits vendus par le Vendeur avant la conclusion de la Convention de vente.

Commenté [AC1]: Attention que cette clause n'est pas nécessairement valide si le client est un consommateur

Article 7. Offre de Produits proposés

- 7.1. Tous les Produits proposés par le Vendeur, quel que soit le support sur lesquels ils sont repris sont décrits de bonne foi et le plus fidèlement possible dans le Catalogue.
- 7.2. Les images éventuellement présentées pour illustrer les Produits proposés par le Vendeur n'ont aucune valeur contractuelle.
- 7.3. Les Produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.
- 7.4. Le Vendeur peut modifier à tout moment son offre de Produits.
- 7.5. Le Vendeur a le droit de refuser de vendre ses Produits notamment à défaut de paiement, fraude, rupture stock. Le Vendeur en informera alors l'Acheteur par e-mail, la commande sera automatiquement annulée et aucun débit ne sera effectué.
- 7.6. Toute commande ne sera acceptée par le Vendeur que par la confirmation écrite de celle-ci à l'Acheteur ou par la livraison effective des Produits.
- 7.7. Les caractéristiques techniques des Produits peuvent évoluer à tout moment dans un souci d'amélioration ou d'adaptation aux normes.

Article 8. Commandes

- 8.1. L'Acheteur passe commande auprès du Vendeur par écrit (notamment par courrier électronique ou télécopie) ou par tout autre moyen expressément convenu entre les parties. Toute commande transmise engage fermement l'Acheteur.
- 8.2. La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des présentes Conditions générales de vente par l'Acheteur, la reconnaissance d'en avoir pris connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.
- 8.3. La commande ne sera considérée comme valable et n'engagera le Vendeur qu'à compter de l'émission d'une confirmation écrite par ce dernier. Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande, notamment en cas de défaut de paiement antérieur ou de commande anormale.
- 8.4. La confirmation écrite de la commande par le Vendeur emporte acceptation de celle-ci et formation du contrat. Elle sera transmise par tout moyen approprié, notamment par courrier électronique. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

Article 9. Distribution et revente des Produits

- 9.1. Les Produits du Vendeur sont destinés à être commercialisés auprès de professionnels du secteur spécialisé, notamment distributeurs, revendeurs ou installateurs.
- 9.2. La qualité de revendeur n'emporte aucun droit d'exclusivité territoriale ou commerciale, sauf convention écrite spécifique conclue avec le Vendeur.
- 9.3. Le revendeur s'engage à commercialiser les Produits dans des conditions conformes à leur destination technique et à fournir à ses propres clients les informations nécessaires à une utilisation correcte et sécurisée.
- 9.4. Toute modification, transformation ou adaptation des Produits est interdite sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.
- 9.5. Le revendeur s'engage à respecter l'image de marque, la réputation commerciale et la présentation qualitative des Produits du Vendeur.
- 9.6. Le revendeur demeure seul responsable de ses conditions de vente, de son conseil client et du respect des obligations légales applicables dans son pays.

Article 10. Livraison

- 10.1. Les délais de livraison sont toujours donnés à titre indicatif. Toutefois, en cas de retard, le Vendeur s'engage à en informer l'Acheteur dans un délai raisonnable.
- 10.2. En cas d'articles livrables à des dates différentes compte tenu de leur disponibilité, le délai de livraison est basé sur le délai le plus long.
- 10.3. Le Vendeur se réserve toujours la possibilité de fractionner les livraisons.
- 10.4. Les frais de transport sont à la charge de l'Acheteur
- 10.5. Les Produits sont livrés à l'Acheteur à l'adresse indiquée lors de la commande.
Les livraisons internationales sont possibles, sous réserve des conditions douanières et fiscales du pays de destination. L'ensemble des frais liés à ces livraisons sont à la charge de l'Acheteur.
- 10.6. La propriété sur le(s) Produit(s) commandé(s) est transférée à l'Acheteur dès réception du paiement complet par le Vendeur.
- 10.7. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.
Aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à indemnisation, sauf en cas de faute grave du Vendeur ou lorsque l'Acheteur a la qualité de Consommateur.
Cette clause ne s'applique pas lorsque l'Acheteur est un Consommateur.

Article 11. Réserve de propriété

- 11.1. Les Produits livrés restent la propriété de Vendeur jusqu'au complet paiement du prix, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles.
- 11.2. À défaut de paiement du prix à l'échéance, le Vendeur a le droit de reprendre les Produits aux frais de l'Acheteur ; jusqu'au complet paiement du prix de ces Produits, l'Acheteur ne peut ni les revendre ni les donner en gage, sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les Produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé. De même, l'Acheteur s'engage à informer immédiatement

le Vendeur au cas où les Produits livrés et impayés se trouveraient dans des lieux pris en location par l'Acheteur.

Article 12. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du présent site sont et restent la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur. Seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée. Toute reproduction partielle ou totale de tout ou partie des éléments figurant sur ce site est interdite.

Article 13. Prix

- 13.1. Sauf convention écrite contraire entre les parties, les prix applicables aux Produits sont ceux en vigueur au moment de la validation de la commande par le Vendeur. Ils sont exprimés en euros, hors taxes, frais de livraison, frais de traitement éventuels (tels que les frais d'emballage spécifique) et frais de douanes ou d'importation, qui restent à la charge exclusive de l'Acheteur.
- 13.2. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Toutefois, les modifications de prix ne s'appliqueront pas aux commandes déjà confirmées, sauf si une raison valable le justifie, telles qu'une hausse de l'index, une variation significative du coût des matières premières ou un changement de législation ayant un impact sur les coûts.
- 13.3. Le prix affiché ou convenu pour un Produit couvre uniquement les éléments explicitement mentionnés dans son descriptif. Tout élément non inclus fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- 13.4. Le Vendeur peut, à son entière discrétion, proposer des promotions ou réductions, notamment sous forme de remises en pourcentage ou d'offres limitées dans le temps. Ces promotions sont soumises à un accord préalable du Vendeur et ne sont valables que dans les conditions qu'il détermine expressément.

Article 14. Paiement

- 14.1. Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables au siège social du Vendeur, au comptant et sans escompte. Les conditions de paiement spécifiques peuvent être déterminées dans un contrat de vente individuel. En général, un acompte de 30 % est exigé à la commande, le solde étant payable avant l'expédition des Produits.
- 14.2. Les paiements doivent être effectués par virement bancaire ou par tout autre mode de paiement spécifié dans un contrat spécifique entre les Parties.
- 14.3. Toute réclamation relative à une facture doit être notifiée sans délai au Vendeur.
 - 14.3.1. Dans l'hypothèse où l'Acheteur est une Entreprise, celui-ci doit notifier au Vendeur la contestation de la facture dans un délai maximum de 15 jours à dater de sa réception. À défaut, la facture est réputée acceptée par l'Acheteur.

- 14.3.2. Dans l'hypothèse où l'Acheteur est un Consommateur, celui-ci doit notifier au Vendeur la contestation de la facture dans un délai maximum de 60 jours à dater de sa réception. L'absence de contestation de la facture dans le délai de 60 jours susmentionné constitue un silence circonstancié au sens de l'article 8.11 du Code civil.
- 14.4. En cas de non-paiement de toute facture à l'échéance, l'Acheteur sera redevable au Vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable :
- 14.4.1. des intérêts d'un montant égal au taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (sauf si l'Acheteur est un Consommateur, auquel cas seul le taux d'intérêt légal s'applique) et ;
- 14.4.2. d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15 % de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 EUR (sauf si l'Acheteur est un Consommateur, auquel cas l'indemnité forfaitaire prévue à l'article XIX.4, 2° du Code de droit économique s'applique).
- 14.5. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'Acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.
- 14.6. En cas de non-respect par l'Acheteur d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des règlements ultérieurs s'effectuera lors de la confirmation de la commande. En outre, le Vendeur se réserve, dans ce cas, le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet règlement des montants dus.
- 14.7. L'Acheteur marque explicitement son accord sur l'usage et la réception de facture électronique, au choix du Vendeur.

Article 15. Résiliation et inexécution contractuelle du Vendeur

- 15.1. En cas de résiliation unilatérale d'une vente par l'Acheteur, l'acompte perçu lors de la commande ne sera pas remboursé.
- 15.2. Sauf cas de Force majeure et sans préjudice de l'article 14.1, dans l'éventualité où le Vendeur resterait en défaut d'exécuter toute obligation de la Convention causant préjudice à un Acheteur qui peut être qualifié de Consommateur, le Vendeur sera, après réception d'une mise en demeure à laquelle il n'a pas donné suite pendant 15 jours, redevable à l'Acheteur d'une indemnité égale à 10 % du montant de la valeur hors TVA de la vente.

Article 16. Rétractation

- 16.1. Les Acheteurs Consommateurs bénéficient d'un droit de rétractation sur leurs achats. Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la livraison de la commande.

Commenté [LQ2]: Il est possible de disposer de cette possibilité uniquement en respectant un principe de proportionnalité.

Il n'est par exemple pas question d'appliquer cette clause et de refuser de livrer du matériel alors que le montant impayé représenterait 5 % de la facture.

- 16.2. Les Produits renvoyés doivent présenter leur état d'origine complet (emballage, accessoire, notice...) permettant leur re-commercialisation à l'état neuf et doivent être accompagnés d'une copie de la facture d'achat. Seules les manipulations strictement nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement des Produits pourront être effectuées. En cas de manipulation des Produits allant au-delà, le remboursement pourra être refusé.
- 16.3. Le remboursement se fera à la récupération du Produit.
- 16.4. Les frais de retour seront à la charge de l'Acheteur Consommateur.

Article 17. Garantie

- 17.1. En cas de vice apparent constaté lors de la livraison, l'Acheteur est tenu de se conformer aux instructions suivantes :
- 17.1.1. Mentionner sur le bon de transport « COLIS REFUSÉ CAR ARTICLE ENDOMMAGÉ »
 - 17.1.2. Ne pas inscrire « sous réserve de déballage », cette mention n'ayant aucune valeur légale.
 - 17.1.3. Confirmer les réserves précises relatives à la réception du colis par un e-mail adressé à info@bolights.com dans un délai maximum de 3 jours suivant la réception du Produit.
 - 17.1.4. Seules ces 3 conditions réunies peuvent rendre la réclamation de l'Acheteur valable. Aucune réclamation ne peut être prise en compte si rien n'est stipulé sur le bon de transport.
- 17.2. Tous les Produits fournis à des Acheteurs Consommateurs bénéficient de la garantie légale de deux ans prévue à l'article 1649quater du Code civil.
- 17.3. Les Acheteurs professionnels ainsi que les Acheteurs Consommateurs (à l'issue de la période de la garantie légale de 2 ans précitée), bénéficient de la garantie des vices cachés. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, l'Acheteur doit apporter la preuve de l'existence d'un défaut affectant l'usage du Produit, que ce défaut est caché, important et antérieur à la vente. Toute réclamation relative à un vice caché devra être notifiée au Vendeur dans un délai raisonnable après sa découverte et au plus tard dans les deux mois suivant celle-ci. Aucun Produit ne peut être renvoyé au Vendeur, sauf accord préalable et écrit de sa part. Tout retour devra se faire avec l'intégralité du matériel livré (câbles, manuels...) dans sa boîte d'origine.
- 17.4. La garantie du Vendeur se limite exclusivement, soit à la réparation ou au remplacement du Produit affecté d'un vice, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement.
- 17.5. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur est exclue en cas de dommage causé conjointement par un vice du Produit livré et par la faute de l'Acheteur ou d'une personne dont l'Acheteur est responsable.
- 17.6. Les risques liés au transport retour sont supportés par l'Acheteur sauf accord contraire écrit.

Commenté [LQ3]: Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que la garantie « unique » mentionnée sur le site web de Bo Lights est de 1 an, c'est qui est illégal si l'acheteur est un consommateur.

Article 18. Responsabilité

- 18.1. En règle, toutes les obligations du Vendeur sont des obligations de moyen. La responsabilité du Vendeur s'apprécie également au regard des conditions d'utilisation des Produits prévues à l'article suivant.
- 18.2. Le Vendeur décline toute responsabilité :
- 18.2.1. en cas de Dommages Indirects ;
 - 18.2.2. en cas de Force Majeure ;
 - 18.2.3. Le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée qu'en cas de faute prouvée.
La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être exclue ou limitée en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni en cas de dommages corporels résultant directement d'un défaut du Produit.
 - 18.2.4. en cas de collaboration insuffisante de l'Acheteur dans l'exécution de la Convention ;
 - 18.2.5. en cas de dommage causé, totalement ou en partie, par la faute de l'Acheteur ou d'une personne dont l'Acheteur est responsable ;
 - 18.2.6. en cas de rupture de stock ou indisponibilité du Produit ;
 - 18.2.7. en cas de dommage de toute nature, corporel ou matériel, résultant d'un usage impropre ou contraire à la destination du Produit ou Service fourni par le Vendeur.
- 18.3. L'acheteur doit s'assurer de l'installation conforme aux normes locales.
- 18.4. Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable en cas de mauvaise utilisation des Produits par ou en cas de non-respect des normes en vigueur par l'Acheteur.
- 18.5. En toute hypothèse, sauf dommages corporels ou décès de l'Acheteur dus à une action ou omission du Vendeur, la responsabilité du Vendeur est limitée aux montants payés par l'Acheteur.
- 18.6. En toute hypothèse, la responsabilité totale du Vendeur, toutes causes confondues, est limitée au montant hors taxes effectivement payé par l'Acheteur pour le Produit concerné.
- 18.7. Les Produits sont conformes aux normes applicables lors de leur mise sur le marché.
Toutefois, le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'une installation non conforme ou d'un usage contraire aux règles de l'art.

Article 19. Conditions d'utilisation des équipements techniques

- 19.1. Les Produits commercialisés par le Vendeur sont des équipements techniques destinés notamment à l'éclairage, au chauffage ou à l'émission d'UV pour terrariums ou installations assimilées. Ils doivent être installés et utilisés conformément aux recommandations techniques fournies par le fabricant ou le Vendeur.
- 19.2. L'Acheteur reconnaît être informé que l'installation de matériel électrique ou d'éclairage spécialisé peut nécessiter des compétences techniques particulières. Le Vendeur recommande expressément le recours à un professionnel qualifié en cas de doute quant à l'installation ou au paramétrage du matériel.

- 19.3. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages résultants:
- d'une installation non conforme aux normes électriques en vigueur
 - d'un mauvais positionnement des sources lumineuses ou UV
 - d'un usage inadapté au type d'animal ou d'environnement
 - d'une ventilation insuffisante ou d'une accumulation de chaleur
 - d'une modification ou transformation du Produit
 - d'une utilisation contraire aux recommandations fournies.
- 19.4. Les conseils techniques éventuellement fournis par le Vendeur le sont à titre indicatif et sur base des informations communiquées par l'Acheteur. Ils ne constituent pas une obligation de résultat ni une étude technique personnalisée.
- 19.5. L'Acheteur demeure seul responsable :
- du choix du matériel en fonction de ses besoins
 - du respect de la réglementation applicable dans son pays
 - de la sécurité des installations électriques
 - du bien-être des animaux et des conditions d'élevage.
- 19.6. En aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages indirects tels que perte d'animaux, perte d'exploitation, préjudice commercial ou atteinte à l'image.
- 19.7. Le Vendeur ne garantit en aucun cas les résultats biologiques ou physiologiques liés à l'utilisation des Produits sur des animaux vivants.

Article 20. Force majeure

- 20.1. La Partie qui invoque un cas de Force majeure notifie à l'autre Partie dans les plus brefs délais la preuve de sa survenance. L'exécution de ses obligations sera suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'évènement, étant entendu qu'aucune Partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre Partie.
- 20.2. Les Parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés. Si la Force majeure dure plus de 60 jours, les Parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat de vente. À défaut d'accord, chaque Partie aura le droit d'y mettre fin par notification adressée à l'autre Partie.

Article 21. Traitements de données à caractère personnel

20.1. Responsable du traitement

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre des relations commerciales est effectué par BO COMPANY, dont les coordonnées figurent à l'article 1 des présentes.

20.2. Finalités du traitement

Les données personnelles de l'Acheteur sont collectées et traitées uniquement pour les finalités suivantes :

- gestion des commandes et des livraisons
- gestion de la facturation et de la comptabilité
- gestion du service après-vente et du suivi client
- respect des obligations légales et réglementaires
- communication professionnelle relative aux Produits ou services fournis.

20.3. Base légale du traitement

Le traitement des données personnelles repose sur :

- l'exécution du contrat conclu entre le Vendeur et l'Acheteur
- le respect des obligations légales incombant au Vendeur
- l'intérêt légitime du Vendeur à assurer la gestion et la sécurité de son activité commerciale.

20.4. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées et au respect des obligations légales applicables, notamment les obligations comptables et fiscales. Sauf obligation légale contraire, elles sont conservées pour une durée maximale de 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

20.5. Destinataires des données

Les données personnelles peuvent être communiquées aux prestataires techniques, comptables, logistiques ou juridiques du Vendeur, uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat ou au respect d'obligations légales.

Elles ne font l'objet d'aucune cession à des tiers à des fins commerciales.

20.6. Droits de l'Acheteur

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, l'Acheteur dispose d'un droit :

- d'accès
- de rectification
- d'effacement
- de limitation du traitement
- d'opposition
- de portabilité des données lorsque cela est applicable.

Toute demande peut être adressée à l'adresse suivante : info@boreptiles.com

20.7. Réclamation

L'Acheteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données compétente en Belgique

20.8. Sécurité

Le Vendeur met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles raisonnables afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Article 22. Confidentialité

22.1. Chaque Partie s'engage à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations commerciales, techniques, financières ou autres, désignées comme confidentielles ou dont le caractère confidentiel découle des circonstances de leur communication (ci-après, les « Informations Confidentielles »), obtenues dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions générales.

22.2. Les Informations Confidentielles ne peuvent être utilisées que dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution des Prestations et chaque Partie mettra en place des mesures raisonnables pour protéger les Informations Confidentielles contre tout accès, usage ou divulgation non autorisés. En cas de violation ou de suspicion de violation, la Partie concernée devra en informer immédiatement l'autre Partie.

- 22.3. Les Informations Confidentielles demeurent la propriété exclusive de la Partie qui les a communiquées.
- 22.4. L'obligation de confidentialité survivra tant que les Informations Confidentielles ne sont pas tombées dans le domaine public sans faute de la Partie réceptrice.

Article 23. Généralités

- 23.1. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes Conditions générales de vente ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les Parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.
- 23.2. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas des présentes Conditions générales de vente à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 23.3. Toute communication ou notification entre Parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception, pour le Vendeur, à son siège social et pour l'Acheteur, à son siège social ou domicile.
- 23.4. Sauf stipulation contraire et expresse constatée par écrit, les présentes Conditions générales de vente sont de stricte application pour régir l'ensemble des rapports entre le Vendeur et l'Acheteur.
- 23.5. Chacune des Parties s'engage à exécuter les présentes Conditions générales de vente de bonne foi.

Article 24. Droit applicable et compétence

- 24.1. Les Parties excluent l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise.
- 24.2. Les Parties tenteront toujours de résoudre chaque différend issu de l'interprétation ou de l'exécution de la Convention par la négociation. Le cas échéant, une réunion de médiation pourra être organisée à la demande d'une des Parties en présence d'un médiateur commercial agréé choisi de commun accord. Il ne s'agit toutefois pas d'un préalable obligatoire avant toute procédure judiciaire.
- 24.3. Les présentes Conditions générales de vente sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie.
- 24.4. Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente ainsi qu'à toute convention auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement du Hainaut, division de Charleroi, sauf si l'Acheteur est un Consommateur, auquel cas, le litige est soumis, au choix du demandeur, à la compétence des juridictions désignées par l'article 624, 1°, 2° ou 4° du Code judiciaire.